



## MUNICIPALITÉ - INFORMATIONS OFFICIELLES

### FÊTE NATIONALE

La Municipalité a le regret d'annoncer qu'elle renonce à organiser les festivités du 1er août. Le plan de protection cadre pour les manifestations publiques édicté par l'Office fédéral de la santé publique présente hélas des mesures contraignantes difficiles, voire impossibles, à faire respecter.

Jusqu'à nouvel avis, la « garden party » à la place du Village, prévue le vendredi 28 août prochain, est en revanche maintenue. Nous ne manquerons pas de communiquer à ce sujet.

### PLAN CANICULE 2020

La Direction générale de la santé et la Municipalité recommandent les mesures suivantes en cas de canicule :

#### Symptômes possibles d'un coup de chaleur :

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Nausées
- Crampes musculaires.

Agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.



#### Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



#### Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



#### Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



#### En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant,
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

**INFORMATIONS OFFICIELLES - CONSEIL COMMUNAL**

Lors de sa séance du 23 juin 2020, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2020 RELATIF AU DÉPASSEMENT DU CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE MIO 14.2 ACCORDÉ EN DATE DU 31 OCTOBRE 2016 (PRÉAVIS 7/2016)**

**et a décidé par 20 oui, pas d'avis contraire et 1 abstention :**

1. d'approuver l'argumentation de la Municipalité, justifiant un dépassement de CHF 520'379.00 sur le crédit de construction de CHF 14'200'000.-, alloué par le Conseil communal en date du 31 octobre 2016.

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2020 RELATIF À L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SUPPLÉANTS DU CONSEIL COMMUNAL**

**et a décidé par 21 oui, pas d'avis contraire ni abstention :**

1. de fixer à 12 le nombre de suppléants du Conseil communal dès la législature 2021-2026 ;
2. de confier à la Municipalité le soin de communiquer cette décision au Service des communes et du logement.

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2020 RELATIF AUX COMPTES DE L'ANNÉE 2019**

**et a décidé par 20 oui, pas d'avis contraire et 1 abstention :**

1. d'adopter les comptes de l'année 2019 tels que joints en annexe au présent préavis et dont ils font partie intégrante ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2019.

---

Mme Sandra Breitling a bien voulu poursuivre sa mission de Secrétaire du Conseil communal.

Par ailleurs, le Conseil communal a procédé aux élections suivantes pour l'année 2020-2021 :

Mme Annabel PULCRANO, élue au poste de Présidente du Conseil communal.

M. Pascal MERCIER, élu au poste de vice-Président du Conseil communal.

## INFORMATIONS OFFICIELLES - CONSEIL COMMUNAL

Ont également été élus :

Election des scrutateurs : M. Jeanny PERRIN et Mme Nathalie MATTHEY-DE L'ENDROIT.

Election des scrutateurs suppléants : M. François BOLOMEY et Mme Cristina MIRANTE.

Election de la Commission des finances : Mme et MM. Antoine DE RHAM, Gian DORTA, Cristina MIRANTE et Shai SOREK.

Election de la Commission de gestion : MM. Daniel CALABRESE, Geoffroy GANSHOF, Jean GNÄGI et Robert ROHRBACH.

Election de la Commission d'urbanisme : Mme et MM. Lawrence BREITLING, Anna BUZZI, Antoine DU PASQUIER et Andrea UFFER.

Les préavis municipaux, leurs annexes et les décisions du Conseil communal sont consultables sur le site internet de la commune, sous « Municipalité - Préavis 2020 ».

### Prochaine séance du Conseil communal :

Mardi 8 septembre 2020 à 20 heures,

**Salle communale**

*(Les séances sont publiques)*

## ENTRAIDE FAMILIALE ST-PREX, ETOY ET BUCHILLON



### RECHERCHE DES BÉNÉVOLES POUR RENFORCER LE GROUPE DE LIVREURS DE REPAS SUR LES COMMUNES DE BUCHILLON ET D'ETOY.

Une disponibilité d'une semaine par mois (du lundi au vendredi entre 10h30 et 12h30) est requise.

Il est nécessaire de disposer de son propre véhicule. Les bénévoles reçoivent un modeste défraiement en échange de leur temps et de leur dévouement aux personnes qui utilisent ce service.

En cas d'intérêt, veuillez contacter l'Entraide Familiale (av. de Taillecou 2 à 1162 St-Prex) au 021 806 19 35 ou [entraidestprex@gmail.com](mailto:entraidestprex@gmail.com).

Site internet : [www.entraide-st-prex.ch](http://www.entraide-st-prex.ch)

**Votre soutien est précieux.**

## MESSAGE DE FORÊT SUISSE (ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS)

### Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt.

Nos jardins reflourissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, elles se dispersent. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

#### C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt.

Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles.

Le dépôt de déchets verts en forêt est interdit par la Loi sur la protection de l'environnement.



Chaud mai, frais juin,  
donnent pain et vin.

*Dicton de la sagesse paysanne*



#### COMMUNE DE BUCHILLON

RUE ROGER DE LESSERT 10  
1164 BUCHILLON  
TÉL. 021 807 34 50  
GREFFE@BUCHILLON.CH

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !  
<http://www.buchillon.ch>